

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



RECESSION
de versement d'une aide à la transformation
numérique - DARTHOU & FILS

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le règlement n°1910/1801 de la commission du 17 décembre 1910 relatif à l'application des articles 121 et 128 du code sur le fonctionnement de l'impôt sur le revenu des bénéfices de personnes.
Vu le Code général des collectivités territoriales ainsi qu'notamment les articles L521-1 et L521-2.
Vu le Décret n° 53 du 25 Juin 1924 relatif à la conclusion du dispositif établi à la transformation numérique des entreprises.
Vu la convention relative à la mise en œuvre du SRCEI concernant le dispositif établi à la transformation numérique.
Vu le devis de la transformation numérique déposée par l'entreprise DARTHOU & FILS le 19 novembre 2024.
Vu, avec accord de la commission mise en date du 05 mai 2025.

CONSIDÉRANT qu'une part que le projet de formation actuel ne permet pas une utilisation optimale des logiciels de gestion de données de la transformation de données de 100% de partage et critique des travaux respectant nos en place et que la société justifie d'une part, à l'instar de projets de transformation numérique, le coût de dépense de matériel informatique qui n'a de signe et réaction dans l'élaboration des plans et autres produits de production.

CONSIDÉRANT que l'aide financière, est calculée à hauteur de 50 % des dépenses d'équipement matériel, cette aide ne peut être supérieure à 10 000 €.
CONSIDÉRANT que le montant total des dépenses d'équipement, est de 2 000 € HT, en application du règlement, une modalité de crédit est le montant 1 000 000 € + 1 000 €.

DECISION

D'adopter l'arrêté n° 2025-01-01 de la commission de la présidence de la Métropole de Limoges Métropole, en date du 24 Juin 2025.
De signer la convention de financement précisant les modalités de versement, à intervenir avec l'entreprise DARTHOU & FILS, après qu'elle ait obtenu l'avis de l'organisme de crédit.
D'imprimer, en application des règles prévues au budget principal de Limoges Métropole.
Fait à Limoges, le 23 Juin 2025.

Le Président de Limoges Métropole,


Gilles DUBOIS

Publié le 24 Juin 2025
Cette décision sera signifiée, après avoir été notifiée au maire de l'entreprise.
www.limoges-metropole.fr
www.limoges-metropole.fr

DÉCISION

Décision de versement d'une aide à la transformation numérique - DARTHOU et FILS

1 DOCUMENT - Publié le 24 Juin 2025



26889.pdf
(.pdf, 208,6 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**